



**Déclaration préalable des représentant(e)s du SPELC  
à la CCMI d'Orléans-Tours réunie le 30 juin 2015 à Tours.**

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale d'Indre et Loire, par intérim*

*Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

*Cher(e)s collègues,*

Les représentant(e)s du SPELC élu(e)s et désignées pour siéger à la CCMI souhaitent revenir sur plusieurs points abordés lors des réunions précédentes :

**Accès à la hors classe :**

Nous regrettons l'accès beaucoup plus limité en 1<sup>er</sup> qu'en 2<sup>d</sup> degré. De plus, les enseignants qui sont déchargés à temps complet depuis plusieurs années sont pénalisés en raison de leur note pédagogique.

**Décharges de direction et autres emplois spécifiques :**

Nous regrettons que la réglementation ne soit pas appliquée strictement dans tous les départements. Des décharges de direction sont accordées au-delà des textes en vigueur. Nous souhaitons que des situations exceptionnelles ne deviennent pas pérennes dans ce domaine comme dans les autres. Nous rappelons notre opposition à la création des emplois qui ne sont pas devant élèves (ARA, ARD et autres). Nous nous interrogeons sur l'évaluation de ces emplois.

**Mouvement de l'emploi :**

Nous rappelons notre demande de clarification lors de fusion d'établissements. Nous devons être prévenus suffisamment tôt pour que le déroulement du mouvement en tienne compte.

**Autorisations d'absence :**

Nous demandons, à nouveau, l'écriture d'une circulaire à ce sujet. Les formalités de demande d'autorisation d'absence à faire auprès de l'administration et accordée par l'Etat employeur doivent être rappelées. Tout enseignant qui ne se trouve pas devant ses élèves doit pouvoir justifier son absence afin qu'il soit couvert en cas d'accident.